



ENSEMBLE A SERS

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

N ° 26

JANVIER 2024

SOMMAIRE :

Page 1
Edito

Page 2 à 6
Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Pages 7
Etat civil

Pages 8 à 9
Vie communale

Pages 10 à 14
Vie des associations

Pages 15 à 18
Des infos

Pages 19
Démarches administratives / divers

Responsable de Publication

M. Roland VEAUX

Commission de rédaction

Mme Christiane DUTEIL
M. Patrick MAGNON
M. Patrick ANDRIEUX
M. Lionel MAHERAULT

Horaires d'ouverture de la MAIRIE

LUNDI	}	9h00 à 13h00
MARDI		
JEUDI		13h30 à 17h30
VENDREDI		9h00 à 13h00
		13h30 à 16h00

MAIRIE DE SERS 16410
Tél. : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32

Courriel :
mairie@serscharente.fr

Bulletin imprimé par nos soins
Dépôt légal N° 40/2002-LI

Numéro 26 / 2024
« Ensemble à Sers »

Le Mot du Maire

Avec ce premier numéro de notre journal, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année nouvelle.

L'année qui s'en est allée n'a pas été facile tant l'inflation et les événements mondiaux ont affecté notre économie. Sans parler ici des drames, des victimes de chaque côté des belligérants. La situation internationale est inquiétante tant les bouleversements sont nombreux et importants.

Pour notre Commune la vie a été plus calme et heureusement. Certains chantiers ont été finalisés. La Plaine de jeux verra s'installer des compléments de confort : tables, bancs, jeux... Le Bâtiment URAMEL a été réhabilité et est désormais offert à la location pour des activités commerciales.

Sur ces deux chantiers des subventions importantes (Etat, Région, Département, Fonds Européens) ont été obtenues et perçues à ce jour. Notre budget ne nous permet pas pour autant d'entreprendre des chantiers de telle ampleur en 2024.

Cette année il faudra concrétiser des achats de bâtiments (Grange Besse), terrains (parking face à l'ancien bar) et parcelle à l'école.

En outre, il convient de poursuivre notre protection incendie dans les villages (Charbontière) et étudier d'autres situations (Roche).

Souhaitons que la dotation de l'Etat soit revalorisée tout au moins à la hauteur de l'inflation. Nous ne souhaitons pas, en effet augmenter les taux de la taxe foncière comme nous nous y sommes engagés.

Belle et heureuse année à chacun d'entre vous.

Votre Maire
Roland VEAUX

Votre information

- Sur le site internet
- Sur le bulletin municipal
- Sur la page Facebook
- Sur le panneau électronique
- Sur Panneau Pocket
- Sur les panneaux des villages

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séance du 12 septembre 2023

Séances
Du
12 septembre
2023
-
24 octobre
2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 septembre, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 05 septembre 2023

Présents : Mmes DUTEIL – VAUZELLE – DULAC – FANUCCI - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – MAGNON – ANDRIEUX.

Absents excusés :

- Jean Charles DOBY avec pouvoir à Roland VEAUX.
- Renaud TESTEMALE avec pouvoir à Patrick MAGNON
- Sabine VIGNAUD avec pouvoir à Elodie DULAC
- Loïc LAFON

Secrétaire de séance : Gilles RABAUD

ORDRE DU JOUR :

1 – DÉCISIONS MODIFICATIVES

Plusieurs décisions modificatives sont présentées par M. le Maire et approuvées à l'unanimité

- **La plaine de jeux :** car l'avance est mandatée à un compte différent à celui des travaux.
- **FNGIR 2021 :** un mandat n'a pas été fait en 2021, donc il faut prendre une DM pour régulariser.
- **Cantine scolaire :** des poursuites infructueuses nécessitent une mise en non-valeur pour 303.20 €.
- **L'entreprise de M. TROMAS** (ancienne épicerie) a été liquidée. Il faut donc effacer la dette de 3 376.45 €.

2 – VENTE DE PARCELLES

1) Lors des précédentes délibérations, le Conseil Municipal a accepté la demande d'un propriétaire aux Bibots d'acheter

- Une partie du chemin rural n° 25 pour 500 €
- Une partie de la parcelle 1350 pour 5 000 €

Ces ventes n'ont pas été finalisées.

Ce propriétaire vend sa maison. Les nouveaux acquéreurs souhaitent se substituer à cette personne pour acheter ces parcelles.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2) Des propriétaires souhaitent échanger une parcelle de terrain leur appartenant contre une autre jouxtant leur propriété.

Le Conseil Municipal décide d'examiner plus profondément cet éventuel échange.

3 – UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

Pour éviter les difficultés suite à des incidents, toute utilisation de la salle des fêtes sera soumise à une convention avec dépôt de garantie. La location sera à titre gratuit pour les collectivités ou organismes officiels. Le prêt de tables, chaises ou autres sera également soumis à la signature d'une convention avec dépôt de garantie.

Mme DUTEIL, adjointe, présente les différentes conventions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les dispositions contenues dans ces conventions.

Ces modifications prendront effet au 1er Octobre 2023..

4 – FONDS DE CONCOURS DE GRANDANGOULEME

M. MAHERAULT, adjoint, rappelle que nous pouvons bénéficier de ce fonds à hauteur de 5 000 €, soit 50 %.
Il est décidé de souscrire à cette proposition.

5 – QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait état d'une demande de la Préfecture quant à la nouvelle loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAENR). La commune a équipé depuis longtemps ses bâtiments d'une chaufferie à bois. Toutefois, certains bâtiments municipaux (école...) pourraient recevoir des panneaux photovoltaïques.

Un prochain Conseil Municipal traitera cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 24 octobre, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 17 octobre 2023

Présents : Mmes DUTEIL – DULAC – FANUCCI - MM VEAUX – MAHERAULT – RABAUD – MAGNON – ANDRIEUX – DOBY – TESTEMALE.

Absents : Loïc LAFON – Jean Luc MICHEL

Absentes excusées :
- Sabine VIGNAUD avec pouvoir à Elodie DULAC.
- Marie José VAUZELLE avec pouvoir à Christiane DUTEIL

Secrétaire de séance : Jean Charles DOBY

ORDRE DU JOUR :

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération demandée par le SDEG au sujet d'un point lumineux détérioré.

Accepté à l'unanimité.

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séances

Du

24 octobre
2023

-

28 novembre
2023

1 – PORTE DU PRESBYTÈRE

Le Ministère de la Culture nous interroge sur le devenir de la porte du presbytère inscrite le 22 décembre 1941 aux monuments historiques.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a mené plusieurs enquêtes auprès des anciens sersois, et que le journal municipal a interrogé les citoyens.

Monsieur le Maire, lui-même, ayant habité face à la mairie, n'a aucun souvenir de cette porte.

Le Conseil Municipal, en fonction de ces éléments, demande donc d'engager la procédure de radiation.

Adopté à l'unanimité.

2 – VENTE /ECHANGE DE PARCELLES

Un propriétaire de SERS nous propose d'échanger une parcelle lui appartenant contre une autre jouxtant sa propriété.

La parcelle appartenant à la commune a une superficie supérieure à celle échangée de 370 m².

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet échange moyennant la somme de 3 000 € à la charge du demandeur.

Tous les frais inhérents à cet échange seront à la charge du demandeur.

3 – SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

Monsieur le Maire propose de verser la subvention habituelle de 300 € à l'association des parents d'élèves, cette association ayant renouvelé ses instances.

Subvention attribuée à l'unanimité.

4 – PRIME DE FIN D'ANNÉE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour verser l'indemnité (IFSE) au personnel contractuel.

Accepté à l'unanimité.

5 – CONVENTIONS SALLE DES FÊTES, DOJO, PRÊT DE TABLES

Madame DUTEIL, adjointe, propose que les conventions citées soient complétées par plus de précisions.

Ces conventions sont validées à l'unanimité.

6 – POINT SUR LE BÂTIMENT « URAMEL »

Monsieur MAGNON fait état de différentes demandes entreprises pour l'exploitation de ce bâtiment rénové.

Plusieurs pistes sont en cours d'examen.

7 – ECLAIRAGE PUBLIC/SDEG

Monsieur MAHERAULT rappelle qu'un point lumineux aux Fontenelles est détérioré.

La réparation sera effectuée par le SDEG.

Cependant, un reste à charge d'un montant maximum de 499.24 € devra être pris en compte par la commune.

Accepté à l'unanimité.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MAHERAULT, adjoint, fait le point sur la Z.A.E.N.R. (zone d'accélération des énergies renouvelables).

Une consultation publique est ouverte du 16 au 31 octobre.

Le Conseil Municipal, pour sa part, propose que toute la commune soit concernée par les toitures photovoltaïques.

Monsieur le Maire rappelle que le déploiement de la fibre par ORANGE est en cours. A ce sujet, une armoire sera installée Route de Charras, près de l'ex pharmacie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 novembre, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Présents : Mmes DUTEIL– DULAC – VAUZELLE – VIGNAUD - MM VEAUX – MAHERAULT – RABAUD – MAGNON – ANDRIEUX – DOBY – TESTEMALE – MICHEL

Absent : Loïc LAFON

Absente excusée : - Sandrine FANUCCI avec pouvoir à Roland VEAUX

Secrétaire de séance : Marie José VAUZELLE

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention au titre du FDAC.

Accepté à l'unanimité.

1 – ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Monsieur Mahéroult, adjoint au Maire, rappelle les exigences de la loi du 17 mars 2023, relative aux objectifs à atteindre dans ce domaine. Chaque commune doit se prononcer.

Une enquête a été ouverte et une seule remarque positive a été mentionnée sur le registre.

La commune de SERS propose que le photovoltaïque soit possible en toiture sur l'ensemble du territoire.

Accord unanime du Conseil Municipal.

2 – INVESTISSEMENT DÉBUT D'ANNÉE 2024

Monsieur le Maire propose que le Conseil se prononce par une délibération permettant, en attente de vote du budget 2024, d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget de 2023.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séance
Du
28 novembre
2023

3 – AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC

A la suite de la nomination d'un nouveau comptable public, il convient d'autoriser celui-ci à engager les poursuites nécessaires au paiement des créances.

Un conseiller s'interroge sur la validité des démarches entreprises antérieurement.

Après débat, le Conseil approuve cette autorisation par 12 voix pour, et 1 abstention.

4 – PERSONNEL

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MISSION

Monsieur le Maire propose que les agents de la commune participant à des réunions ou à des formations soient remboursés des frais engagés (indemnités kilométriques, frais d'hébergement) Il propose d'appliquer les taux soumis par le Centre de Gestion de la Charente.

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire fait état du décret du 31 octobre 2023, portant création d'une prime de pouvoir d'achat pour les agents de la fonction publique territoriale.

Il propose que ce décret soit appliqué stricto-sensu. Cette proposition doit être soumise au Centre de Gestion des personnels avant une nouvelle délibération.

Le coût sera de l'ordre de 3 800 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAC

Monsieur le Maire propose que les travaux de voirie fassent l'objet d'une demande de subventions auprès du département de la Charente.

Monsieur DOBY, conseiller délégué à la voirie a établi la liste des travaux de cette opération.

Accord unanime du Conseil Municipal.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire relate un courrier d'habitant de la commune concernant un échange de terrain et un chemin communal. Les travaux du géomètre sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.



Naissances :

12/08/2023 : Onésime Eliane Marie COUSTHAM à SOYAUX

07/09/2023 : Léon CHARRIERE à SOYAUX



Mariage :

12/08/2023 : Denis FAYE et Laura Irène Laëtitia PECQUEUX à SERS

19/08/2023 : Xavier Steeve CORPORAN et Lina Yohana GUTIERREZ à SERS

28/10/2023 : Jean Marie Emile LARTOUX et Virginie Josette LACOUR à SERS



Décès :

30/09/2023 : Yvonne BOURRINET épouse RASSIN décédée à SERS

31/10/2023 : Renaud Amable Louis Jacques DESCHAMPS décédé à SERS

Pour toute demande de carte nationale d'identité ou de passeport, les documents à fournir dépendent de votre situation (majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, etc).

CNI et PASSEPORT

Vous trouverez ci-dessous les sites à consulter pour connaître la liste des documents à fournir :

- Carte d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>
- Passeport : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Il est impératif de prendre rendez-vous auprès d'une mairie habilitée en présentant les documents ainsi que la pré-demande remplie sur le site ants.gouv.fr.

Voici les mairies aux alentours de SERS qui pourront vous accueillir :

- Mairie de Villebois-Lavalette : **05 45 64 90 04**
- Mairie de Soyaux : **05 45 97 83 50**
- Mairie de Montbron : **05 45 63 15 15**

Si vous rencontrez des difficultés à élaborer votre dossier, France Services situé à DIGNAC peut vous aider : 05-45-23-81-81.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES VÉTÉRANES
SÉRIERON
DE SERVICE NATIONAL

Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT

à la mairie du domicile

OBJECTIF
CITOYEN
www.defense.gouv.fr/JDC

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Rentrée des classes du 04 septembre 2023

Tout était prêt pour accueillir les enfants.

Il convient tout d'abord de souligner pour l'école de Sers le départ de Madame BAILLY à qui nous souhaitons pleine et entière réussite dans son nouveau poste.

Madame BORD qui réside sur la Commune de Sers lui succède dans la classe GS/CP et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Une reprise également pour tous les services des agents de la Commune et du Sivos pour assurer la restauration, le transport des enfants de la Commune de Sers, l'accompagnement dans la navette entre Sers et Vouzan, la garderie et la participation des ATSEM au sein de l'équipe pédagogique dans les classes de la maternelle.

Répartition des effectifs par école :

<u>École de SERS : 65 élèves</u>		
Classe	Nbre d'élèves	Enseignant
PS-MS	22	Mme Souchaud
MS-GS	22	Mme Jossand
GS-CP	21	Mme Bord

<u>École de VOUZAN : 79 élèves</u>		
Classe	Nbre d'élèves	Enseignant
CE1-CE2	26	Mme Durand Mr Verneuil
CE2-CM1	26	Mme Seguin
CM1-CM2	27	Mr Dupré

En complément des programmes d'éducation, vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des activités et projets pour l'année scolaire 2023/2024 :

École de Sers/ École de Vouzan

- Activité physique quotidienne de 30 minutes pour toutes les classes.
- Séances pour apprendre à nager à NAUTILIS pour 48 enfants des écoles de Sers et Vouzan

École de Sers

- Projet pour les trois classes autour des 4 éléments (eau, air, feu et terre) et des saisons.
- Inscription pour une sortie au théâtre pour toute l'école.
- Intervention de l'association « lire et faire lire » tous les mardis après-midi pour les trois classes.
- Participation à la fête du court-métrage.
- Sortie au conservatoire d'Angoulême.
- Projet d'une sortie à l'aquarium de La Rochelle en fin d'année.

École de Vouzan

- Projet d'une classe découverte à Saint-Lary
- Activité des élèves de la classe de CE1-CE2 à la patinoire de Nautilus.
- Activité apprentissage des échecs par l'intermédiaire des tournois interclasse.
- Activité « Twictée », une méthode d'enseignement de l'orthographe
- Activité « Éducation Développement Durable », sur le thème de l'eau (préservation, gestion au niveau de l'école).
- Activité « Twouliipo », à savoir chaque classe doit réaliser des textes courts en respectant des contraintes d'OULIPO.

Une belle année scolaire en perspective

Lionel MAHÉRAULT

Cérémonie du 11 novembre 2023



Les concitoyennes et concitoyens de Sers ont assisté à la cérémonie du 105^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, en présence des représentants des anciens combattants et des porte drapeau.

Monsieur le Maire a lu le message adressé aux anciens combattants. Les noms des morts pour la France au cours des différentes guerres et combats gravés sur les faces du monument aux morts ont

été rappelés à l'assistance par le 1er Adjoint. Le dépôt d'une gerbe de la part de la Commune de Sers et la traditionnelle minute de silence, ont clôturé la cérémonie avec le chant de La Marseillaise.

Le Président de l'UNC de Sers Patrice ANTONI a remis la médaille de bronze de reconnaissance pour service rendu à Roger GUESDON, de l'UNC de Sers.

Au nom de Madame la Secrétaire d'état auprès du ministre des Armées et chargée des anciens combattants et de la Mémoire, Monsieur le Maire a remis une médaille et un diplôme de porte drapeau à Monsieur Laurent LHUILLIER de l'UNC de Sers.



Pour clôturer cette cérémonie, un vin d'honneur était servi à la salle des fêtes.

Cérémonie des vœux de la Commune des Sers

Le dimanche 07 janvier, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de Sers ont invité les habitants à la cérémonie des vœux. Afin d'ouvrir la

cérémonie et renouer avec une tradition, Lionel Mahéault, 1er Adjoint a présenté, au nom de toute l'équipe municipale, les vœux à Monsieur le Maire et à sa famille. Il a également présenté le dispositif du tri des déchets alimentaires devenu une obligation légale, sans oublier l'engagement de l'équipe municipale dans la réussite des projets de la Commune avant de laisser la parole à Monsieur le Maire. L'édile a adressé ses vœux en soulignant le respect des élus et l'engagement des habitants de la commune avant de faire le bilan de l'année écoulée. Notamment l'achèvement de la réhabilitation du bâtiment « Uramel » susceptible d'accueillir un commerce, l'aménagement de la plaine de jeu, la création de l'épicerie autonome et le projet d'agrandissement du cimetière.

Sans oublier l'ancien bistrot n'ayant toujours pas trouvé de repreneur et précisé que le bâtiment pourrait être mis en vente. Mais aussi le terrain du « Reclos » toujours en attente d'approbations de constructibilité face aux obligations écologiques, alors que l'application du nouveau PLUi pourrait fortement limiter les constructions à venir. Monsieur le maire a également félicité l'engagement des salariés, avant de convier ses invités autour d'un gargantuesque buffet préparé par Madame Christiane Duteil.



Lionel MAHÉAULT

VIE DES ASSOCIATIONS

Téléthon 2023

Le Téléthon dans nos communes a été un vrai succès. Les 54 randonneurs au cours du ravitaillement ainsi que des Sersois ont permis de vendre toutes les crêpes et 5 litres de vin chaud. Cet événement a mobilisé les Sersois pour la confection de 400 crêpes avec de la pâte fournie gracieusement par Gérard MIOT, cela depuis plus de 10 ans.

Je remercie les personnes qui ont réalisé des sachets de lavande à partir des plantes du bourg, à noter la participation de Mme Classe à cette activité. Je remercie également pour la mobilisation de M. et Mme Erre qui ont organisé et offert des pâtisseries à la tombola.

L'association avec la commune de Bouex a permis de collecter 2013€



Maurice Cremoux



Poulet Basquaise

C'était le 19 novembre 2023 ; Part'Âge organisait son traditionnel « Poulet basquaise ».

140 personnes avaient fait le déplacement pour déguster le fameux poulet concocté par la dizaine de cuisinières bénévoles.

Je les remercie personnellement pour leur dévouement, car sans elles, rien ne serait possible.



L'après-midi s'est déroulé sous la direction des « Z'Amies en Folie », qui, cette année encore, ont su mettre de l'ambiance avec leur répertoire varié et adapté à tout public.

Rendez-vous est pris pour le 17 novembre 2024.

Christiane DUTEIL

Randonneurs de la Vallée de l'Echelle



L'association des Randonneurs de la Vallée de l'Echelle (RVE), association intercommunale, fête en cette année 2023 ses 25 ans ! Créée en 1998 à Bouëx, l'association comptait alors une trentaine d'adhérents. Vingt cinq ans plus tard, ce sont 230 adhérents qui composent les trois sections du club, tous licenciés à la Fédération Française de Randonnée.

Le rythme des randonnées hebdomadaires est de 4 en marche traditionnelle, de 3 en marche nordique, avec des allures de marche et des distances différentes. Auxquelles il faut ajouter une rando santé, rando

douce et thérapeutique qui a de plus en plus d'adeptes.

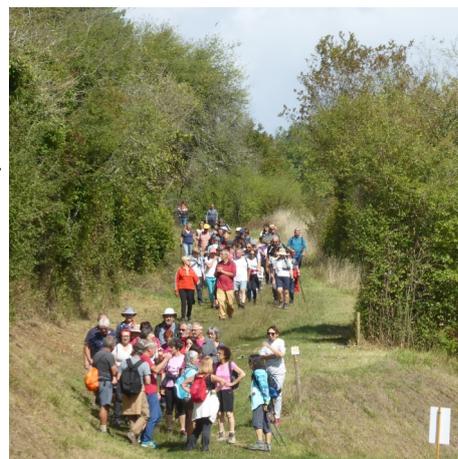
La Balade des Oies Sauvages a eu lieu à Sers et a mobilisé une soixantaine de bénévoles du club pour son organisation.

Un grand merci à Monsieur le Maire de Sers et aux élus qui nous ont aidés dans la bonne humeur et sans compter leur temps. Un millier de participants enthousiastes sur les deux journées ont arpenté les beaux chemins de la commune de Sers sous un soleil estival. Seuls des frelons agressifs ont freiné l'ardeur de quelques randonneurs...

Au chapitre des séjours extérieurs, 2023 a vu les randonneurs s'échapper vers l'Aubrac en mai, les gorges du Tarn en juin et l'Espagne en octobre lors de grands séjours. Mais aussi vers des courts séjours en Limousin et une escapade à l'Île d'Oléron.

2024 verra les randonneurs partir en mai vers l'Île de France, à l'occasion des Jeux Olympiques. Une échappée jurassienne en 10 étapes 10 jours et 200 km est programmée en juin. Et un grand séjour en Italie dans la région des lacs en octobre.

Comme chaque année depuis 10 ans, les RVE participent au Téléthon le 10 décembre avec une randonnée pédestre et un repas conjointement avec les autres associations de la commune de Bouëx et celles de Sers.



Contact : Guy Defontaine
président de l'association des Randonneurs de la Vallée de l'Echelle
06.07.76.07.50
guyd16410@orange.fr
www.randonneurs-vallee-echelle.fr

La 24e édition de la Balade des oies sauvages était organisée sur notre Commune de Sers les 23 et 24 septembre 2023 par l'association « les Randonneurs de la Vallée de l'Échelle ». Les sept communes de l'ancienne communauté de communes de la vallée de l'Échelle reçoivent tour à tour cette grande manifestation populaire.

**Une balade
partagée par
plus de 800
participants**

Une balade partagée par plus de 800 participants a permis à toutes et tous de découvrir ou redécouvrir les sites remarquables de la Commune de Sers en terre de préhistoire. Tous les participants ont salué l'organisation de cette manifestation, un balisage adapté et des circuits qui sillonnaient notre Commune aux paysages magnifiques.

Une possibilité de se restaurer sur place après l'effort avec la présence de food trucks, la participation du boucher traiteur de la Commune de Sers et de l'association « Sers en fêtes ».

Balade des oies sauvages à SERS



VIE DES ASSOCIATIONS

Hat Country Dance



La saison 2023/2024 a démarré avec un tout nouveau Bureau à la barre ! Venez rejoindre les 45 danseurs les vendredis soirs, à la salle des fêtes de Sers

de 19h à 20h30 pour les débutants/novices

de 20h30 à 22h pour les intermédiaires/avancés.

Le dernier cours de Country pour l'année 2023 aura lieu le vendredi 22 decembre. Nous reprendrons le vendredi 12 janvier 2024.



Contact : thehatcountry@laposte.net

BAL COUNTRY

ORGANISÉ PAR THE HAT COUNTRY DANCE

BAL CD
ANIMÉ PAR JOËLLE



ENTREE 6 €
BUVETTE / PÂTISSERIES / CRÊPES

RENSEIGNEMENTS

06 99 31 39 98 (NADIA)
06 10 69 57 20 (JOCELYNE)



NE PAS JETER DANS LA VOIE PUBLIQUE

CourtEchel

L'association Courtechel a organisé en 2023:

- La soirée "Saint Patrick"
- Le repas "Jambon à la broche"
- La soirée "Reggae" avec le groupe ENR
- La soirée "Finale de la coupe du monde de rugby"



Toutes ces manifestations se sont déroulées dans une excellente ambiance en présence de nombreux Sersois et pas que ... Nous avons eu un grand Plaisir à vous accueillir toutes et tous pour ces rendez-vous festifs. Nous vous disons à l'année prochaine pour :

25 mai

Concert Reggae



2 juin

Brocante



28/29 septembre

Jambon à la broche



21 novembre

Beaujolais



Et bonnes fêtes de fin d'année

L'Equipe CourtEchel

Mardi 9 janvier, les artistes de SERS étaient invités à se rencontrer, sous l'égide de la mairie, suite à une proposition de Michel GAYOUT (Le Hameau de la Brousse).

Une rencontre des artistes de SERS

13 artistes avaient fait le déplacement, en présence de membres du Conseil Municipal. L'objectif premier était de mieux se connaître réciproquement et d'échanger. Chacun a pu se présenter, évoquer son domaine de travail, sa démarche, ses actions et ses réalisations artistiques principales. L'intérêt réciproque des participants était vif. Objectivement les talents artistiques présents sur la commune sont remarquables !

Etaient présents : Aude Aoustin (dessinatrice plasticienne), Agata Maszkiewicz (chorégraphe danseuse), Clotilde Pradere (théâtre mime), théâtre mime (théâtre performance), Christophe Vermann (musique, art sonore), Sandra Guillemot (peinture dessin sculpture), Brida Horvath (danseuse performance chorégraphe), Sophie et Lionel Par-dessus (conception), Alain Fourgeaud (Dakkis) (scenographe sculpteur), Gilles Perrin (photographe), Nicole Ewenczyk (logistique), Michel Gayout (photo sculpture), Hélène Le Cheviller (peinture sculpture) ainsi que Roland Vaux (maire), Christiane Duteil (adjointe aux associations) et Patrick Magnon (élu délégué à la culture).



Les participants étaient enchantés de la rencontre et il était envisagé l'organisation d'un week-end aux beaux jours, au cours duquel chaque artiste ouvrirait ses portes pour faire découvrir son univers et ses réalisations.

Les artistes ou autres artisans d'art qui souhaiteraient se joindre à ces rencontres sont invités à contacter l'élu délégué à la culture, Patrick Magnon, au 06 87 03 40 03.

Patrick Magnon

VIE DES ASSOCIATIONS

ASLVE GYM HOMMES

SERS
Samedi 23 Mars 2024

Soirée Cagouilles

Garbure royale
CAGOUILLES et leurs Frites
Plateau de Fromages
Salade
Dessert
Café
Vin Rouge



Possibilité de remplacer les Cagouilles par de la Viande à la réservation.

19 h 30
Salle des fêtes

Adultes: 20 €
Enfants jusqu'à 10 ans: 10 €
RESERVATIONS
jusqu'au 15 Mars 2024
Mobile: 06 14 71 59 87
Tel: 05 45 24 97 11

SERS **SAMEDI**
17 Février 2024

Les Samedis de la préhistoire

14 H 30 VISITE

14H30: VISITE COMMENTÉE du PREHISTO - SERS
588 rue Montalembert (3 euros/adulte) puis départ en voiture pour le Roc de Sers.

17 H CONFÉRENCE

Rapports homme-animal à l'âge de glace en Ukraine, Russie et Moldavie

Laëtitia Demay, archéozoologue, rattachée à l'UMR 7154 Histoire naturelle de l'Homme préhistorique, CNRS-Muséum national d'Histoire naturelle. Elle travaille sur les assemblages fauniques issus de sites archéologiques de la dernière période glaciaire, particulièrement en Europe orientale, afin de mieux comprendre les relations des groupes humains au monde animal, ainsi que leurs activités économiques et symboliques.



SALLE DES FÊTES
DE SERS

Conférence: 3 € Adultes

ASPI 16 Tel: 06 49 98 41 75

SERS **SAMEDI**
11 MAI 2024

Les Samedis de la préhistoire

14h30 SERS 588 rue Montalembert
VISITE COMMENTÉE du PREHISTO - SERS
puis départ en voiture vers le ROC de SERS

17H00 CONFÉRENCE
SERS Salle des Fêtes

Michel PAROTIN
Après plus de 30 ans d'expérimentations, Michel Parotin compte aujourd'hui parmi les plus grands connaisseurs de l'histoire de la fabrication du feu. Son livre «La soif du feu» est une véritable encyclopédie, depuis la première étincelle jusqu'aux techniques d'aujourd'hui.
À la suite de cet inventaire, Michel Parotin présente «Hôlou», une nouvelle scientifique captivante où le lecteur suivra les péripéties d'un jeune chasseur du Paléolithique.



3 €
Adultes

L'HISTOIRE du FEU

ASPI 16 Tel: 06 49 98 41 75

SERS **SAMEDI**
27 AVRIL 2024

Les Samedis de la préhistoire

14 H 30 VISITE

VISITE COMMENTÉE du PREHISTO - SERS
588 rue Montalembert (3 euros/adulte)
→ puis départ en voiture pour le Roc de Sers.

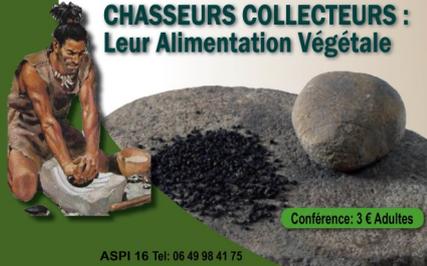
17 H CONFÉRENCE



Philippe MARINVAL, Archéobotaniste (carpologue),
Chercheur retraité du CNRS (médaille de Bronze du CNRS)

SALLE DES FÊTES DE SERS

CHASSEURS COLLECTEURS :
Leur Alimentation Végétale



Conférence: 3 € Adultes

ASPI 16 Tel: 06 49 98 41 75

SERS **SAMEDI**
16 Mars 2024

Les Samedis de la préhistoire

14 H 30 VISITE

VISITE COMMENTÉE du PREHISTO - SERS
588 rue Montalembert (3 euros/adulte)
→ puis départ en voiture pour le Roc de Sers.

17 H CONFÉRENCE

Jacques JAUBERT
Professeur à l'université de Bordeaux, ancien directeur du laboratoire PACSA. Responsable de la spécialité Préhistoire à l'ED-304 (ED, école doctorale) Jacques Jaubert est archéologue, préhistorien, paléonticien, spécialiste des productions techniques ou symboliques du Paléolithique moyen et des peuplements néandertaliens en Eurasie.



Neandertal: sa vie, son oeuvre

Conférence: 3 € Adultes

SALLE DES FÊTES
DE SERS

ASPI 16 Tel: 06 49 98 41 75

Patrick Andrieux

DES INFOS



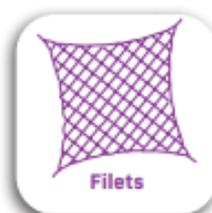
Des problèmes de tri encombrants

Alors que les bacs jaunes sont destinés à collecter les emballages recyclables et le papier uniquement, ils contiennent régulièrement des éléments encombrants ne répondant pas aux consignes de tri.

Ces erreurs, et actes parfois mal intentionnés, posent des problèmes importants car ces éléments sont mélangés avec les déchets recyclables acheminés au centre de tri Atrion. Ils ont un impact négatif sur le fonctionnement du site (maintenance, arrêts techniques, surcoût...) et sont dangereux pour le personnel. Ces très grands formats conduisent à des bourrages qui peuvent fortement diminuer le débit de l'usine en le divisant par deux, abîmer prématurément les équipements du process et nécessitent des interventions souvent difficiles voire dangereuses pour les agents.



Déposez-les en déchèterie exclusivement, pour la sûreté des agents et le bon recyclage des matériaux !



* Modalités spécifiques : contactez votre collectivité

...



Pour en savoir plus sur le fonctionnement du centre de tri Atrion, venez découvrir les coulisses !

Des visites sont organisées toute l'année au travers d'un parcours jalonné de vidéos, d'ateliers et de panoramas. Visites gratuites à partir de 8 ans, sur inscription au n°vert 0 800 500 429 ou www.calitom.com



Retrouvez les déchèteries et les horaires d'ouverture sur :
GrandAngoulême : www.pluspropremaville.fr
Calitom : www.calitom.com

Tri des déchets alimentaires

Le 1er janvier 2024, les déchets alimentaires ne pourront plus être mélangés aux ordures ménagères dans vos bacs ou vos sacs noirs.

Pourquoi les trier ?

Les enjeux réglementaires :

À compter du 1er janvier 2024, le tri à la source des déchets alimentaires devient obligatoire. Ils seront donc interdits dans les ordures ménagères. Cette obligation s'applique à tous !

- Les nouveaux enjeux environnementaux :

Valoriser les déchets alimentaires au plus proche de leurs sources de production soit par un retour à la terre en circuit court (compostage, c'est l'idéal), soit par une collecte séparée (via des bornes d'apport volontaire). Cela évite la mise en décharge de ces déchets valorisables dont la dégradation entraîne l'émission de méthane dans l'atmosphère, un gaz à fort impact sur le réchauffement climatique.

- Les enjeux financiers :

Trier les déchets alimentaires et les valoriser à proximité de chez soi, grâce à des solutions locales, limite les coûts de collecte, de transport et de traitement des déchets. Le non-tri des déchets alimentaires coûte à la collectivité et aux citoyens **1,2 millions € par an**. Un coût qui va fortement évoluer au cours des années à venir en raison de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'appliquant à chaque tonne de sacs noirs enfouie qui passera de 32 à 65 € HT / tonne en 2025. Chaque tonne de déchets évités permet de maîtriser les coûts de collecte et de traitement.

Comment les trier ?

En 2024, GrandAngoulême met à votre disposition de nouveaux outils qui vous aideront à préparer ce changement.

Afin de répondre à une nécessité écologique et économique, GrandAngoulême, en concertation avec notre commune, vous apporte des solutions techniques de proximité pour la gestion de vos déchets alimentaires : mise à disposition de composteurs, ouverture des sites publics de compostage ou encore implantation de bornes pour le tri des déchets alimentaires dits « critiques » (restes de repas, viande, poisson, yaourts périmés,..., même emballés !).

Ces bornes sont ouvertes à tous et ce quel que soit votre type de logement (habitat individuel ou collectif). Les professionnels, quant à eux, doivent s'organiser avec des filières professionnelles.

Pour accéder à ces bornes, un badge est nécessaire ! Venez récupérer votre badge et votre bioseau « marron » ou encore un composteur de jardin si vous le souhaitez lors de la distribution organisée par GrandAngoulême dans votre commune. **C'est gratuit !**

Comment récupérer vos équipements?

Le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême sera présent dans notre commune pour assurer la distribution et fournir des explications sur ce dispositif le :

**Les lundi 5 février et mardi 6 février
de 14 h 30 à 20 h**

Salle des Fêtes de SERS

Se munir impérativement d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

**Les bornes seront mises en service;
cependant l'utilisation ne sera effective qu'à partir du 7 février.**

Merci de rien déposer devant les bornes

Emplacement des bornes :

- Route de l'épeaud
- Chemin des cesses des bois (Jean de Sers)
- Chemin des Groies (Charbontière)
- Rue du Champ de Foire
- Rue des Falaises (Roches)
- Route de Dignac (Planche Meunier)
- Route du Coussadeau (Le Coussadeau)

TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES
S'ÉQUIPER AVEC LE SOUTIEN DE GRANDANGOULÊME
DISTRIBUTION DE MATÉRIEL SERS

GRATUIT

l'AGIS
pour réduire

Grand Angoulême

N° Vert 0 800 77 99 20
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.pluspropremaville.fr

facebook.com/pluspropremaville16

The advertisement features a central image of a green food waste bin, a black sorting station, and a brown trash bin, all marked with green checkmarks. A keychain with a circular tag is also shown. The background is a dark red gradient with white and green text.

Lionel MAHÉRAULT



Donnons notre regard sur le territoire de demain avec le Conseil de développement de GrandAngoulême

L'alimentation, la mobilité, la réduction des déchets, les usages de l'eau, le changement climatique et le climat sont des sujets qui vous interpellent ?

Pour le Conseil de développement (CDD) de GrandAngoulême, aussi, c'est important.

La mission du Conseil de développement est de s'emparer de tous ces sujets (et bien d'autres) pour exprimer des avis sur les politiques locales et les grands enjeux sociétaux qui façonnent notre vie de tous les jours, notre territoire.

Le Conseil de développement de GrandAngoulême n'est pas seulement un lieu de débat, c'est aussi un espace vibrant d'échange, de réflexion et de partage. Nous sommes là pour écouter, rencontrer les habitants et les acteurs du territoire, et faire remonter la parole citoyenne avec objectivité et authenticité.

Chaque citoyen peut devenir membre et contribuer aux avis remis aux élu.e.s de la communauté d'agglomération.

INFOS PRATIQUES

- Les groupes de travail se réunissent environ 1 fois par mois en fonction des thématiques
- En visio et en présentiel au siège de GrandAngoulême ou dans l'une des communes du territoire

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 3 collèges : habitant.e.s/ acteur-ric.e.s / représentant.e.s des communes
- 2 coprésident.e.s et 1 comité d'animation
- 130 membres permanents (maximum)
- 2 plénières par an
- 4 à 5 groupes de travail thématiques

**Donnons notre regard
sur le territoire de demain.**



CONTRIBUTION ALIMENTATION

- Le dernier travail de groupe porte sur la thématique de l'alimentation et s'intitule « De la récolte à la popote ».
- Sous forme d'illustration, imaginée par Angèle Villeuneuve, cette contribution permet de montrer, autour de 6 grandes thématiques, l'interaction entre tous les acteurs du territoire vers une résilience alimentaire concertée et équitable pour toutes et tous.

A retrouver sur le site <http://www.codevgrandangouleme.fr>

ACTUALITE

Bernard Legube - Professeur émérite de l'université de Poitiers et Président du conseil scientifique du comité de bassin Adour Garonne - était l'invité de GrandAngoulême et du Conseil de Développement pour une conférence sur L'EAU ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, mardi 9 janvier 2024.

L'occasion pour la cinquantaine de personnes présentes (élus, partenaires, services et membres du CDD) de réfléchir ensemble à la question posée ce soir : La disponibilité en eau douce et sa qualité sont-elles menacées par le changement climatique ?



NOUS CONTACTER

Conseil de développement de GrandAngoulême
25, Bd Besson Bey, 16023 ANGOULEME CEDEX
06 27 13 37 00 / 06 22 97 66 99
conseildedevveloppement@grandangouleme.fr
www.codevgrandangouleme.fr
Facebook : Codevangouleme16
Linkedin : company/codev-grandangoulême

Fiche memo

« Qui prévenir lors d'un changement d'adresse ? »

TITRES :

- Carte de séjour
- Certificats d'immatriculation

EMPLOYEUR/POLE EMPLOI :

SANTE :

- Caisse d'Assurance Maladie
- Mutuelle

SOCIAL :

- Caisse(s) de Retraite
- Caisse d'Allocations Familiales
- Affiliation CCAS
- Caisse Nationale Cheque Emploi Service

SERVICES PUBLICS ET INDUSTRIELS :

- Eau
- Gaz
- Électricité
- Téléphonie Fixe / Internet
- Télévision
- La poste

SERVICES DIVERS :

- Contrat d'entretien
- Entreprises et Fournisseurs

CHANGEMENT D'ADRESSE EN LIGNE (Démarche en ligne)

Le site Mon service Public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Ce site permet d'informer les organismes suivants:

Carte grise	Énergie (EDF, ENGIE, Direct Énergie)
Caisses de retraites (Agirc et Arrco, Cnav, Retraites et solidarité, etc ...)	La Poste
Caisses de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, CNMSS, etc ...)	Pôle emploi
Service des impôts	

N'oubliez pas de vous munir au préalable des courriers, attestations ou relevés de consommation contenant vos identifiants afin d'effectuer une déclaration complète.

Ce site transfère à chaque organisme vos nouvelles coordonnées.

LOGEMENT :

- Association Syndicale Lotissement
- Copropriété

FISCALITE :

- Impôts

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :

FINANCES :

- Banques
- Organismes de crédits

ASSURANCES :

- Habitation
- Véhicules

ABONNEMENTS :

- Revues
- Journaux

MONDE ASSOCIATIF ET SYNDICAL :

- Associations
- Syndicats

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Ouverture du secrétariat :
Lundi, mardi, vendredi 9h-13h
Jeudi 13h30-17h30
Vendredi 14h00 - 16h00
Rencontre avec le Maire sur rendez-vous.
En cas d'urgence,
Tél : 05.45.24.91.10
Courriel: mairie@serscharente.fr
Site: mairie-sers.fr

AGENCE POSTALE

La Poste
Le bourg 16410 SERS
Tél : 05.45.61.39.88

MOUVIBIUS

Transport à la demande personnes âgées,
Personnes handicapées, personnes isolées
115 Route de Vars – 16160 Gond-Pontouvre
Tél : 05.45.95.74.22
Site: vosservicesadomicile.fr/association/aahpia-handibus/

GENDARMERIE

4 bld 11 Novembre
16110 La Rochefoucauld
Tél : 05.45.62.00.19
Site: www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Médiation sociale

Association OMEGA
67 bd Besson Bey
16000 Angoulême
Tél : 05.45.38.69.83
Site: www.omega16.net

ALVEOLE Accueil de loisirs

ALSH communautaire de Dirac
607 route du stade-16410 Dirac
Tél : 05.45.25.59.18
Pauline MAHIEU : 06.86.24.10.66
Aurélié LEBECQUE : 06.45.28.64.45
Courriel : alsh.dirac@grandangouleme.fr
Site: jeunesse-vde.asso-web.com

Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

10 rue des écoles-16410 Dignac
Tél : 05.45.66.29.49
Courriel : ram.dignac@grandangouleme.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

« Petit à Petit »
10 rue des écoles-16410 Dignac
Tél : 05.45.66.29.49
Courriel : laep.dignac@grandangouleme.fr

CORRESPONDANT CHARENTE LIBRE

Claude RICHON
Tél : 05.45.23.03.64
Courriel : clauderichon.seize@free.fr

France service

Bureau de poste
5 rue de la Clé-d'Or
16410 Dignac
Tél : 05.45 23 81 81
Courriel: dignac@france-services.gouv.fr
Site: www.ecologie.gouv.fr/france-services

Pôle artistique « L'Épiphyte »

Route de la Boissière-16410 Dirac
Tél : 05.45.63.05.67
Courriel: lepiphyte@cc-valleedelechelle.fr

Déchèterie Dirac

Ouverture de la déchèterie :

Hiver du (15/10 au 14/03)

Du Lundi au samedi :
9h à 12h et de 14h à 17h30

Été du (15/03 au 14/10)

Du Lundi au vendredi :
8h30 à 12h et de 14h à 18h
Le samedi :
8h30 à 12h et de 14h à 18h30

Fermée le dimanche et jours fériés

Route de Périgueux (Dirac/Dignac)
Tél : 05.45.25.04.01

Quand sortir ma poubelle ?

ppmv.grandangouleme.fr/quand-sortir-ma-poubelle

CANTON BOEME-ECHELLE

Conciliateur de justice :
permanence à la mairie
de Roulet Saint-Estèphe
Tous les 2èmes jeudis du mois.
RDV à la mairie
Tél : 05.45.66.30.08 ou
05.45.37.11.00
Courriel: muriel.cavard@conciliateurdejustice.fr

